

COMMUNE D'OLNE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

MANDATURE 2018-2024

La présente déclaration de politique générale vise à décrire les objectifs généraux qui seront poursuivis par l'équipe composant la majorité communale.

Il s'agit d'une synthèse de la vision de la majorité et ne constitue nullement un inventaire exhaustif des mesures et projets envisagés : les actions seront détaillées et feront l'objet d'objectifs spécifiques au sein du Programme Stratégique Transversal (PST) qui sera soumis au vote du conseil communal dans les prochains mois.

Objectifs généraux

Durant la mandature 2018-2024, l'équipe en place s'efforcera de maintenir voire de renforcer les nombreuses qualités de notre commune : plus beau village de Wallonie favorisé par ses paysages et ses espaces naturels, commune riche de son ADN rural, de ses habitants et de son tissu associatif très actif, commune appréciée et enviée à l'extérieur...

La politique qui sera menée par la majorité communale durant la mandature 2019-2024 visera à atteindre les objectifs suivants :

- préserver des services communaux efficaces, performants et accessibles ;
- assurer une cohésion sociale et un confort de vie pour chacun ;
- investir et entretenir les infrastructures communales et les voiries ;
- gérer la commune de manière raisonnable et éthique.

Préserver des services communaux efficaces, performants et accessibles

Malgré sa petite taille, Olne dispose de nombreux services communaux efficaces et accessibles.

La majorité communale s'engage à maintenir les services communaux actuels et à centrer leurs tâches sur les missions essentielles de la commune : une attention particulière sera portée sur la limitation des projets accessoires générant une charge de travail trop élevée pour les agents et les services.

Le service des travaux sera doté de plus de moyens humains et équipé de véhicules, outillages et matériels adéquats.

En matière de déchets, la collecte des encombrants sera à nouveau organisée.

Afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, des emplacements et aménagements seront réalisés au niveau des bâtiments communaux.

Les outils de communication communaux (site internet, page facebook, Olne Info...) seront améliorés afin de renforcer la communication à l'égard des citoyens. Une attention particulière sera portée quant à la neutralité des articles et des publications.

Les membres du collège communal tiendront une permanence accessible à tous les citoyens une fois par mois sans rendez-vous.

Pour éviter tout doublon dans les différentes structures (administration communale, CPAS, RCA, ALE), des synergies seront recherchées. Si le cadre légal wallon est adapté durant la mandature, les démarches visant à fusionner commune et CPAS seront lancées.

Dans une optique visant à mettre en œuvre de réelles politiques transcommunales et pluricommunales, des collaborations avec des autres pouvoirs publics géographiquement proches (communes limitrophes p. ex) seront envisagées, par exemple en ce qui concerne la mise à disposition de matériel ou de personnel.

La commune d'Olne fera valoir sa voix dans les instances pluricommunales dans lesquelles elle dispose de représentants (Intercommunales, GAL Pays de Herve, Pays de Herve futur, Maison du Tourisme, Liège Europe Métropole...).

Assurer la cohésion sociale, le confort de vie et le bien-être de tous les Olnois

Une société saine est une société où sont favorisés les liens sociaux et où les personnes qui rencontrent des difficultés sont soutenues par des actions adéquates.

Pour permettre l'identification des personnes fragilisées, un réseau de bienveillance citoyen (similaire au mécanisme du PLP pour la sécurité) sera mis en place dans certains quartiers. Ce réseau permettra d'améliorer la cohérence entre les services sociaux et les besoins.

Afin de soutenir la dynamique associative et l'investissement citoyen qui permet de renforcer les liens au sein de la commune et au-delà, les associations et groupements communaux seront aidés financièrement et matériellement. La procédure liée à l'octroi des subventions sera simplifiée.

L'échange entre groupements associatifs sera favorisé par la mise en place d'une réunion annuelle de concertation.

Afin d'encourager l'épanouissement par le sport, la possibilité d'octroyer des chèques sport aux jeunes Olnois sera étudiée.

L'action participative citoyenne de la Commission Locale de Développement rural (CLDR) et de ses groupes de travail sera soutenue et encouragée : la CLDR deviendra l'organe officiel de participation citoyenne de la commune. Celle-ci sera encouragée à organiser des réunions plénières ouvertes à l'ensemble des citoyens olnois.

La commune participera activement à la réalisation d'une charte de convivialité agricole avec le GAL Pays de Herve.

La majorité poursuivra l'objectif de maintenir une école communale accessible, conviviale, empreinte de tolérance dans une ambiance familiale.

L'accueil extrascolaire sera renforcé. Une prime « rentrée des classes » sera mise en place au bénéfice de tous les jeunes Olnois âgés de 3 ans à 12 ans.

En ce qui concerne l'enseignement, la majorité n'effectuera aucune discrimination afin de garantir le libre choix des parents en se fixant comme principe « un enfant = un enfant ».

Des manifestations culturelles seront organisées chaque année (parcours d'artistes, concerts, échange avec un auteur, animations de la bibliothèque pour tous les âges...).

Investir et entretenir les infrastructures communales et les voiries

Dès l'entame de la mandature, les procédures visant à acquérir la carrière du Bay Bonnet seront lancées. Un cahier des charges concerté avec le comité des riverains sera réalisé afin de déterminer les conditions liées à l'exploitation future de la carrière.

Les démarches visant à acquérir un terrain à proximité de l'école de Saint-Hadelin et à y construire un lieu de vie et d'activités sportives seront effectuées.

Des investissements structurels seront réalisés au niveau des voiries : un montant de 150.000 à 200.000 euros sera prévu chaque année sur fonds propres à cet effet.

Un cadastre des routes à réparer ou à refaire et des trottoirs à construire sera rédigé afin de planifier les interventions sur la durée de la mandature.

Des réunions de concertation seront réalisées systématiquement avec les riverains préalablement aux chantiers de voirie.

Sur la base d'études, expérimentations et tests en fonction des situations rencontrées, des solutions concrètes seront proposées en matière de sécurisation des voies de communication. A cet égard, une attention particulière sera portée aux abords des écoles, aux infrastructures collectives, aux arrêts de bus et aux abribus.

Les investissements dans le domaine des aménagements visant à sécuriser les modes de déplacement doux seront poursuivis. Les contacts seront pris avec les

entités concernées pour assurer le liaisonnement avec d'autres projets hors commune (Ravel, Vesdrienne...).

Une collaboration étroite sera mise en place avec l'AIDE pour obtenir la construction d'une station d'épuration à Olne et continuer les travaux d'égouttage au niveau du village et du quartier de Riéssonsart.

La majorité continuera à assurer la mise à disposition des acteurs pédagogiques de bâtiments scolaires adéquats, adaptés à l'évolution de l'enseignement et des normes. Un préau sera construit à l'école d'Olne.

Gérer la commune de manière raisonnable et éthique

La majorité communale s'engage à maintenir la fiscalité à un niveau bas et à dépenser les deniers publics avec parcimonie.

Par le biais de ses investissements, la commune d'Olne veillera à jouer son rôle dans la création de richesse locale et donc dans l'économie. Une planification des investissements sera réalisée : les investissements structurants et économiseurs d'énergie (POLLEC) seront privilégiés.

La démarche permettant de créer un nouveau Plan Communal de Développement Rural (PCDR) sera lancée dès 2020 afin d'assurer la continuité des projets déjà initiés et d'intégrer les projets d'investissements futurs de la commune dans une démarche participative citoyenne.

La majorité s'engage à solliciter autant que possible un cofinancement des projets par des subsides. Le recours à l'emprunt se fera de manière adéquate afin de maintenir la dette à un niveau faible.

Afin de garantir la transparence absolue sur l'utilisation des deniers publics les budgets et comptes seront disponibles sur le site internet communal. Tout citoyen qui en fait la demande pourra en outre consulter tout document lié aux finances communales.

Des séances questions/réponses des citoyens préalables aux conseils communaux seront proposées au moins une fois chaque année.

Les remboursements de frais pour les membres du collège communal seront supprimés. L'ensemble des mandats et des rémunérations y relatives sera publié sur le site communal.

Un guide communal d'urbanisme sera réalisé afin de veiller à l'objectivité des choix en matière d'urbanisme : ce guide contiendra des règles permettant de maintenir l'aménagement raisonné du territoire olnois. Afin de combattre l'urbanisation excessive et de maintenir la qualité paysagère, la densité d'habitat et de logement sera strictement limitée.

La CCATM sera systématiquement consultée pour les projets revêtant une importance significative ou touchant au bâti ancien.

En matière d'économie locale, les entreprises olnoises seront consultées dans le cadre des marchés publics. Des contacts seront pris avec les entrepreneurs, entreprises, professions libérales pour compléter le guide de l'économie locale disponible sur le site internet communal.

Les primes seront réévaluées en fonction de leur utilisation réelle par les Olnois. Une prime visant à inciter les propriétaires fonciers à louer leurs terrains à des agriculteurs olnois sera mise en place.

Un mécanisme d'avance récupérable sera également mis en place pour favoriser la création de mares par les agriculteurs et pour la rénovation du petit patrimoine.